

MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le 27 juin à 20h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Jean Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présents : Mmes CHAMBON, DELTEIL, DENIS, GUICHARD, PARDO, TAURAN
MM GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, MAITRE.

Procurations : C BOILLON à J DELTEIL, JF PIERASCO à J JOFRE

Excusé : MM AUNAC, BEZY

Secrétaire : Christine TAURAN

Compte rendu du 22 mai 2018 : Mme CHAMBON a évoqué l'acquisition du plan d'eau à vendre sur la propriété de M. BROCARD.

La proposition : projet touristique, loisirs, pêche, développement, parcours santé, économique...

Après cette modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 - COMMUNE :

Annule et remplace la délibération n° 2018.04.12-07

Affectation complémentaire en réserves (C.1068) : - 324 068.99

Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 32 533.77

Adopté à la majorité - Contre : CHAMBON, GERVAIS

2. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET :

Suite à la modification de l'affectation du résultat :

Virement à la section de fonctionnement : - 92 466.23 €

Virement à la section d'investissement : 92 466.23 €

Adopté à la majorité - Contre : CHAMBON, GERVAIS

3. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COOPERATION TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE (SATESE) :

Le SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux) apporte son appui technique à la collectivité dans le domaine de l'assainissement collectif :

- la réalisation de visites des installations avec mesures et prélèvements
- l'aide à l'exploitation des ouvrages
- les mesures réglementaires d'auto-surveillance
- la participation aux différentes réunions
- l'aide administrative

Contrat de 4 ans.

Adopté à l'unanimité.

4. APPROBATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA CONVENTION COOPERATION TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE :

Rémunération annuelle et totalement forfaitaire :

■ *Assainissement collectif* : **0,55 € / habitant**

■ *Rémunération annuelle minimale* : **150 €**

Adopté à l'unanimité.

5. AUGMENTATION DES LOYERS :

Monsieur le Maire signale au conseil que l'indice de référence des loyers pour le :

1^{ière} trimestre **2018** est de **127.22** soit **+1.05 %** de variation.

4^{ière} trimestre **2017** est de **126.82** soit **+1.05 %** de variation.

3^{ière} trimestre **2017** est de **126.46** soit **+0.90 %** de variation.

2^{ière} trimestre **2016** est de **126.19** soit **0.75 %** de variation.

Il propose d'augmenter les loyers correspondants.

Adopté à l'unanimité.

6. SAUR FRANCE – COMPTE D'EXPLOITATION 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente au Conseil le Compte d'Exploitation de la SAUR FRANCE pour l'année **2017**.

Le produit de la taxe s'élève à la somme de **45 279.35 €**.

Le montant de la rémunération de la SAUR est de **1 321.32 €**, celui des impayés de **581.71 €**

La saur s'occupe des impayés.

Adopté à l'unanimité.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 :

Associations	Décision commission
Football Club Lauzertin	1 500 €
Lauzerte AIKIDO	500 €
Lauzerte Moto Loisirs	2 000 €
Lauzerte Quercy Pays de Serres XV	6 000 €
Volley ball lauzertin	600 €
Ass. Communale de Chasse Agréée	500 €
Ass. Piégeurs	6 €
Jeunes Agriculteurs	50 €
Comice Agricole Lauzerte	800 €
Goujon Lauzertin - Société de pêche -	200 €
Saint Hubert Club Lauzertin	600 €
Adodâne	500 €
Métalik'Art	300 €
Comité des fêtes de Pont Fourcat	500 €
Festival du Quercy Blanc	300 €
Atelier Musical Européen	1 200 €
ACAL	4 400 €
ORGANUM	200 €
Quercimages	700 €
Art Points de Vue	2 000 €
A.I.D.E.R.	400 €
Lauzert'in Association des commerçants	500 €
Amis de la Médiathèque Lauzerte	500 €
FNACA	100 €
Terres Neuves - Marché des Potiers	500 €
Amis des Chats	150 €
ass climatologique Moyenne Garonne	150 €
Comité Dép.Résistance et Déportation	50 €
ADAPEI -ass Dép Amis-Parents Enf Inadaptés	100 €
ADIL - Ass Dép Inf° / logement T&Gne	100 €
Fonds Solidarité Logement / C. Général	800 €
AFSEP - ass frse sclérosés en plaque	100 €
Pas sans Toit - Montauban	50 €
Secours Populaire français Montauban	150 €
Jeunesse en plein air	50 €
Fonds d'aide aux Jeunes	500 €
TOTAUX	27 056 €

Hors la présence de Mmes PARDO et DELTEIL, (M. PIERASCO)

Adoptée à l'unanimité.

8. BAIL PRECAIRE CAVE SENECHAUSSEE – SANDY COMMUNAL PERRIER

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Sandy COMMUNAL-PERRIER de louer la cave de la Sénéchaussée du 1^{er} juillet au 15 septembre 2018, afin d'installer un jeu de piste « Aux Celliers du Roi ». Ce jeu d'enquête comporte 7 épreuves pour retrouver 7 lézards cachés et gagner une récompense.

En contrepartie elle participe à 5 ateliers périscolaires (durée 1h30) pour faire connaître cette activité aux enfants de l'école élémentaire.

Il propose au conseil de fixer le montant du loyer à 187.50 € pour la période.

La mairie et la locataire sont assurés.

Adopté à la majorité, M. JOFRE et PIERASCO contre au niveau sécurité.

9. LOCATION SALLE DE L'EVEILLE

- Une convention sera signée avec l'utilisateur,
- un état des lieux sera dressé avant et après l'utilisation,
- le montant de la caution est de 500.00 €,
- participation aux frais de chauffage : 20.00 €.
- Interdiction de faire de la cuisine mais le micro-onde est autorisé pour réchauffer.
- Tarifs :

Particuliers de la Communauté de Communes : 50.00 €

Associations de la Communauté de Communes : 25.00 €

Commerciaux : 80.00 €

10. CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITES SAISONNIERES

Remplacement des congés au service technique pour les mois de juillet août.

Adopté à l'unanimité.

11. CREATION DE 2 EMPLOIS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Afin de parer aux éventuels remplacements aux écoles et au service technique.

Adopté à l'unanimité.

12. VENTE PARCELLE LOLMET SUD

Monsieur le maire rappelle au conseil la proposition d'achat d'une parcelle cadastrée G 1175, située à Lolmet Sud, par Monsieur DESSEAUX Francis et la SCI Las Vignes.

Par délibération du 30/11/2017 le prix a été fixé à 8 € le m², basé sur celui des terrains de la zone artisanale intercommunale.

Monsieur DESSEAUX n'étant pas d'accord sur le prix et la SCI Las Vignes ayant vendu à la SCI LAFONT, il est nécessaire de délibérer pour pouvoir vendre à la SCI LAFONT.

Adopté à l'unanimité.

13. MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Vu la réorganisation du service administratif du fait du prochain départ à la retraite de la secrétaire de mairie, Monsieur le Maire propose de modifier le montant maximum annuel accordé au titre de l'IFSE et du CIA.

Adopté à l'unanimité.

14. COMPTEURS LINKY

Par délibération du 22 mai 2018 le Conseil Municipal a refusé le déclassement des compteurs d'électricité existants et interdit l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants « Linky ».

La préfecture - contrôle de légalité, demande d'annuler cette délibération irrégulière puisqu'elle subordonne l'installation des compteurs « Linky » :

- à un accord préalable de la commune alors que le code de l'énergie (article L.341-4) fait obligation au gestionnaire du réseau de mettre en place ces dispositifs sans autorisation municipale préalable
- à une désaffectation par la commune des compteurs existants alors qu'une telle décision relève de la compétence du SDE.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION DIVERSES :

- J CHAMBON
 - ✓ Parle du stationnement du parking D81
M GIORDANA précise avoir rencontré M. BERNADOU (DDT) pour mettre à l'étude un stationnement en épi.
J JOFRE dit qu'il faut revoir le pluvial
La secrétaire de mairie dit qu'il faut prévoir l'électrification, qu'un dossier complet doit être monté pour demander des subventions.
 - ✓ Aménagement de l'emplacement de la borne de recharge pour voitures électriques
Le Syndicat d'Energie doit s'en charger.
Il y a déjà eu 11 recharges.
 - ✓ Parking en face de Jardel : briques et cailloux
M. GIORDANA va demander à la personne de les enlever
 - ✓ Quel devenir pour l'Embarcadère ?
Le Maire répond : Jeudi signature avec M. BAZEAUD. L'employé de mairie termine le mur du jardin du Pèlerin et peindra le portail et changera les vitres au mois de septembre.
Ce bâtiment ne possède pas d'amiante.
 - ✓ La Délégation villes et villages fleuris est venue le lundi 19 juin 2018. Ils ont été satisfaits.
Suggestion de mettre un panneau au canon concernant son histoire.
- Mme TAURAN : le sol de la cour de l'élémentaire n'a pas été refait depuis 1999, l'équipe enseignante demande des travaux pour 2019. Une liste des travaux d'entretien pour la rentrée sera donnée vers le 6 juillet.
- H GERVAIS : demande où en est la fibre optique ? Du retard dans les campagnes.
- La Poste ouvre le jeudi 28 juin à 14h.
- La séance est levée à 23h 04.

Date du prochain Conseil non fixée